

Offre d'emploi de chargé d'enseignement vacataire en **Gestion en BUT QLIO** Année universitaire 2025-2026

• Contexte

L'institut universitaire de technologie de Cergy-Pontoise (IUT) est une composante de CY Cergy Paris Université. Il est composé de 10 départements d'enseignement répartis sur 4 sites dans le Val-d'Oise. L'IUT propose 8 spécialités de BUT, 4 licences professionnelles et accueille plus de 1800 étudiants en formation initiale, continue et en alternance.

L'IUT de Cergy-Pontoise recherche un chargé d'enseignement en **gestion financière** pour intervenir auprès d'environ 40 apprentis/étudiants de la formation. Ce BUT forme des techniciens dans le domaine de la qualité et de la logistique industrielle/

• Lieu d'enseignement

IUT de Cergy-Pontoise, département QLIO site d'Argenteuil (station Val d'Argenteuil).

• Thématiques du cours

L'intervenant devra assurer **20 H de TD pour le groupe formation initiale** et 18 H de TD en formation par apprentissage. Les thématiques abordées sont les suivantes :

Le module (R4.04) à assurer porte sur

- Bases de la comptabilité générale
- Compte de résultat, bilan
- Analyse fonctionnelle du bilan
- Calcul des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
- Analyse des écarts

L'intervenant aura à sa disposition les équipements suivants Video projecteur, reprographie, salle informatique

L'enseignement s'effectuera au choix du candidat par journée (8h) ou demi-journée (4h) réparties durant l'année universitaire (ressource semestre pair, à partir de Février 2026)

• Documents à fournir

Un CV, un programme succinct de cours (une page) et si possible des références. Selon sa situation professionnelle, il sera demandé chaque année à l'intervenant de compléter un dossier administratif.

• Conditions pour candidater

Le candidat doit être dans une des situations décrite ci-dessous :

- Enseignant dans un établissement public ou privé sous contrat
- Salarié de la fonction publique (agent titulaire ou contractuel, autre qu'enseignant)
- Chef d'entreprise, commerçant ou artisan
- Salarié du secteur privé
- Travailleur indépendant assujetti ou non assujetti à la taxe professionnelle
- Ancien chargé d'enseignement vacataire (dans le cadre de la loi contre l'exclusion)

• Rémunération

Le taux horaire (heure complémentaire) est fixé par arrêté ministériel. Le taux brut est actuellement de 43,50 € pour une heure de TD. Le nombre d'heures de vacation d'enseignement est limité annuellement à 188 heures.

Les vacataires sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

• Contact

Nadjia.touati@cyu.fr (chef du département QLIO)